

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE **Marché de services n° 62-2019**

« Mise en oeuvre des protocoles relatifs à la gestion pastorale dans le cadre du dispositif "alpages sentinelles" en Vanoise »

1 - Identification de l'administration qui passe le marché

Parc national de la Vanoise – 135, rue du Dr Julliand – 73000 Chambéry
Téléphone : 04.79.62.30.54 - Télécopie : 04.79.96.37.18

2 - Procédure de passation

Accord cadre à bons de commande passé selon la procédure adaptée (code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123- 1 et R. 2123- 1).

3 - Objet et caractéristiques du marché

Le programme de recherche-développement « Alpages sentinelles » vise à analyser, à comprendre et à anticiper les effets du changement climatique en alpage. Né dans les Écrins suite aux épisodes de sécheresse des années 2000, il s'est progressivement étendu à d'autres territoires alpins (Ecrins, Vanoise, Mercantour, Ubaye, Chartreuse, Vercors, Lubéron, Ventoux). Aujourd'hui, 37 alpages sont le support de suivis réguliers de paramètres physiques (pluviométrie, vitesse de déneigement...), naturels (ressource en herbe, biodiversité végétale...) et humains (pratiques pastorales, niveaux de prélèvement en herbe). La coordination scientifique du programme est assurée par IRSTEA de Grenoble (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture). En parallèle de la mise en oeuvre des protocoles, le programme s'attache à produire régulièrement des points d'avancement et outils techniques, scientifiques et méthodologiques, en faisant vivre une dynamique d'échange entre l'ensemble des partenaires concernés par la problématique de la gestion des alpages et de la conduite des systèmes d'élevage. Le Parc national de la Vanoise coordonne la mise en oeuvre des protocoles annuels ou pluriannuels sur les 7 alpages sentinelles présents sur son territoire. Certains sont mis en oeuvre en interne ; d'autres sont externalisés notamment ceux relatifs à la gestion pastorale. Le Parc national lance une consultation publique pour la mise en oeuvre de ces protocoles sur les saisons d'estive 2019-2020-2021, par le biais d'un accord-cadre à bons de commande. Cette opération est menée dans le cadre de la participation du Parc au projet européen PITEM Biodivalp PS3.

La prestation comprend, pour chaque alpage sentinelle et à chaque commande annuelle : la collecte, suite à un entretien avec l'éleveur et/ou le berger, d'informations concernant la conduite pastorale, à l'échelle de l'alpage et des quartiers de pâturage, • la réalisation d'une tournée de fin d'estive (TFE), en présence de l'éleveur et/ou du berger, afin d'évaluer le niveau de consommation de la ressource pastorale après le passage des troupeaux, • la saisie des résultats des deux volets précédents dans la base de données fournie par IRSTEA.

4 – Durée du marché

Le marché débutera à la notification du marché, pour une durée de 33 mois.

5 – Critères de jugement des offres

Les critères de choix de l'offre la mieux-disante sont, par ordre de priorité décroissant (et avec la note correspondante), les suivants :

Critère 1 - Les compétences et moyens humains mobilisés (0-12)

- connaissance des spécificités des systèmes pastoraux dans les Alpes du Nord (0-5)
- connaissance des végétations et outils de suivi de la consommation de la ressource pastorale (0-3)
- connaissance des enjeux relatifs aux changements climatiques en alpage (0-2)
- capacité à intégrer une démarche de recherche-développement (0-2)

Critère 2- Le coût des prestations (0-4)

Critère 3- Le délai de livraison (0-4)

Le prestataire devra donc clairement se positionner sur ces trois critères.

6 - Dossier à retirer

Le dossier est téléchargeable sur la plate-forme des achats de l'Etat :

www.marches-publics.gouv.fr

Ref : GNG62-2019

Attention, seules les entreprises ayant retiré le dossier en s'identifiant recevront les éventuelles modifications du DCE et les réponses aux éventuelles questions posées par les autres candidats par courriel. Les entreprises qui téléchargent le DCE d'une manière anonyme ne recevront pas ces informations.

7 - Date limite de remise des offres

Jeudi 8 août 2019 à 10 h 00.

8 - Réception des offres

Transmission sur support papier

Aucune offre ne peut être transmise sur support papier. Seules les offres transmises par voie électronique seront analysées - cf. § suivant.

Transmission électronique

Seules les offres électroniques sont acceptées.

Ces offres doivent nécessairement être transmises par le biais du site www.marches-publics.gouv.fr.

L'entreprise peut si elle le souhaite transmettre une copie de sauvegarde de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement. La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant l'offre. Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée. La copie de sauvegarde ne peut être analysée que dans l'éventualité où l'entreprise peut justifier du dépôt d'une offre électronique, le cas échéant défectueuse, sur le site www.marches-publics.gouv.fr. Si elle est ouverte à la place de l'offre principale, elle s'y substitue totalement. La copie de sauvegarde doit donc contenir tous les éléments requis et être signée comme l'offre principale. Cette éventuelle copie de sauvegarde doit être remise sous pli cacheté contre récépissé ou envoyée par voie postale avec accusé de réception à :

Madame la Directrice du Parc national de la Vanoise -
135, rue du Dr Julliand - 73000 CHAMBERY



Enveloppe portant la mention : «- COPIE DE SAUVEGARDE - Offre pour l'accord-cadre à bons de commande « Mise en oeuvre des protocoles relatifs à la gestion pastorale dans le cadre du programme alpages sentinelles en Vanoise - NE PAS OUVRIR ».

9 - Date d'envoi de cet avis à la publication chargée de l'insertion
Jeudi 18 juillet 2019.

